

06 / **Zoom**
DATATHINGS

12 / **Interview**
GEORGES ENGEL

16 / **Focus**
PRINTEMPS DES ENTREPRISES

32 / **Bold Innovation**
DUPONT WATER SOLUTIONS
HUSKY TECHNOLOGIES™
GOODYEAR

38 / **Carte Blanche**
PAUL SCHONENBERG

03 22



**TERRASSEMENT - TRAVAUX DE VOIRIE - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE POUR ZONES INDUSTRIELLES ET LOTISSEMENTS - BATTAGE DE PALPLANCHES PAR VIBROFONÇAGE
PIEUX FORÉS EN BÉTON ARMÉ - DÉMOLITIONS MÉTALLIQUES ET DE BÉTON ARMÉ
TRAVAUX EN BÉTON ARMÉ - FOURNITURE DE BÉTONS PRÉPARÉS**



BAATZ Constructions Exploitation
Société à responsabilité limitée
1, Breedewues L-1259 SENNINGERBERG
Tél : 42-92-62-1 Fax : 42-92-61

www.baatz.lu



BAATZ

CONSTRUCTIONS
EXPLOITATION



Sommaire

03

Éditorial

04

Zoom

DataThings S.A.

12

Interview

Georges Engel

16

Focus

Le Printemps des Entreprises de la FEDIL

28

Actualités de la FEDIL

JobDay ADEM-FEDIL / Manifestation de clôture du Job Shadow Day / Assemblée générale de la FEDIL / Luxembourg Cloud Awards 2022

32

Bold Innovation

The digital transformation of water technology / A proactive approach to service / New Goodyear manufacturing process enables industry-leading response time

38

Carte Blanche

Trade and bilateral investments between the US and Luxembourg are vital to keeping the Luxembourg economy strong! - by Paul Schonenberg, Chairman, AMCHAM Luxembourg

40

Opinion

Accélération de la transition énergétique grâce au numérique - par Georges Santer / The Conference on the Future of Europe - by Francesco Fiaschi

44

Chronique juridique

Les délais à respecter par le salarié en cas d'action en justice - par Phillipe Heck

46

Caricature

47

Publications & positions de la FEDIL

Artisans et entrepreneurs
multi-casquettes,
Do your thing

ing.lu/entreprises-locales



do your thing

Politique myope et peu courageuse

La transition de notre économie vers un modèle de production et de consommation plus durable est favorisée par la prise de conscience des acteurs économiques, par les gains qui peuvent résulter d'un comportement plus écologique, par les aides et subventions incitatives et finalement par des mesures réglementaires assorties de pénalités. Ces dernières sont nécessaires lorsque les incitants dits « positifs » sont insuffisants pour réaliser un progrès voulu ou nécessaire.

En suivant l'action politique dans ce domaine, on pourrait croire que les entreprises se trouvent au centre de tous les maux écologiques, tellement les restrictions réglementaires se concentrent-elles sur cette catégorie d'acteurs.

Cela a encore été confirmé récemment sur le plan européen, lorsque les élus parlementaires ont été appelés à se prononcer sur les propositions de la Commission visant à adapter le système européen de négoce de quotas d'émission (ETS) pour répondre à l'objectif d'une réduction des gaz à effet de serre de 55% sur la période 1990-2030. Ainsi, une majorité des parlementaires, membres de la commission de l'environnement, s'est prononcée en faveur d'une augmentation substantielle du coût d'achat de quotas à charge des secteurs industriels intensifs en énergie. Plusieurs de ces secteurs étant fortement exposés à la concurrence internationale, il est déplorable de constater que le cadre proposé pour les protéger contre les effets de distorsion et de délocalisation des émissions est insuffisant. Lors de son intervention à la réception annuelle de la FEDIL, le président d'Eurofer a clairement exposé l'enjeu pour les secteurs en question. Il a démontré la volonté de son industrie de pousser l'agenda ambitieux de la décarbonisation des usines européennes. Mais il a également signalé que la réticence des autorités à soutenir l'industrie de manière adéquate dans ses efforts de transition et la volonté politique d'infliger des coûts considérables à l'industrie pendant les années de transition contribueront à une déviation des budgets d'investissement vers des espaces économiques, où la production et la décarbonisation seront plus faciles à réaliser.

Si une fraction importante des décideurs politiques européens se montre particulièrement sévère à l'égard de l'industrie, il lui manque le courage d'appliquer le même étalon à l'égard de ses électeurs. Ainsi rejettent-ils les propositions de la Commission européenne d'étendre le système ETS aux émissions liées aux

bâtiments et aux transports. Pour souligner leur opportunisme, plusieurs parlementaires ont suggéré de limiter cette extension du coût ETS (aujourd'hui 85 EUR/tonne CO₂, comparé à des taxes pour ménages se situant, en moyenne, entre 0 et 30 EUR à travers l'Union européenne) aux seules entreprises. Un renchérissement considérable du diesel pour camions, où des alternatives bas carbone sont encore peu développées à ce stade, et des carburants fossiles bon marché pour les particuliers qui devraient pourtant être motivés à opter pour l'alternative bien réelle des véhicules électriques. Comprendra qui voudra.

Tant que les sources d'énergies décarbonées n'existeront pas en abondance, tant que les coûts d'investissement et les frais opérationnels des technologies propres restent importants et tant que les entreprises européennes devront acheter des quotas chers durant les années de transition, la politique climatique aura un coût non négligeable.

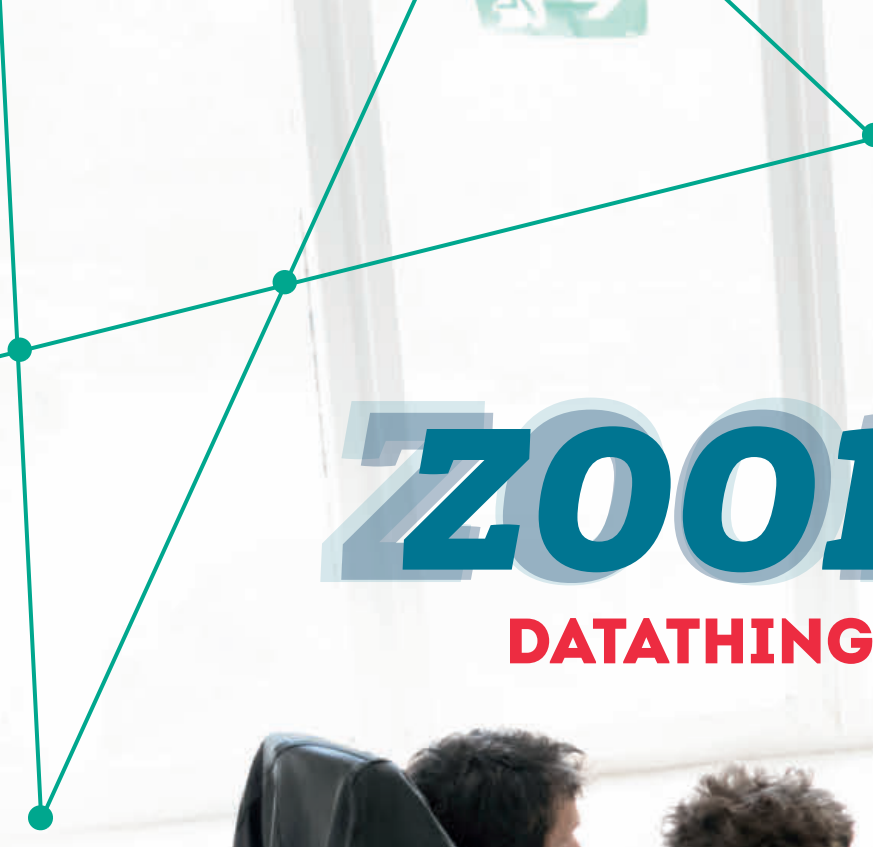
Or, en suggérant aux électeurs qu'ils seront exempts de ce coût, le monde politique fait preuve d'une myopie inquiétante. D'abord parce que les ambitions climatiques exigent des changements de comportement de tous, ensuite parce que les électeurs subiront quand même les effets indirects de mesures législatives mal inspirées pénalisant outre mesure les entreprises. Ils les subiront sous forme de produits chers ou manquants et, pire encore, sous forme de pertes d'emplois et d'une dépendance accrue par rapport à des pays tiers en ce qui concerne les fournitures de produits de base.

Il est grand temps d'ajuster le tir en faveur d'une politique climatique courageuse, équilibrée et honnête.

RENÉ WINKIN

Directeur de la FEDIL
rene.winkin@fedil.lu





zoom

DATATHINGS S.A.





DATATHINGS S.A.

Quand l'analyse de données en direct augmente l'efficacité opérationnelle

Imprimé en 3D, le chat est omniprésent dans les locaux qu'occupe la société DataThings au sein de l'incubateur Paul Wurth Incub à Luxembourg-Hollerich. Tous les collaborateurs sont visiblement très fiers de cet emblème de leur technologie phare, dénommée GreyCat®, et de la success story de leur start-up.

Les quatre fondateurs se sont rencontrés au SnT - Interdisciplinary Centre for Security, Reliability and Trust de l'Université du Luxembourg, où ils travaillaient à développer une technologie de stockage et d'analyse de données d'infrastructure relationnelles et qui évoluent dans le temps, telle qu'appliquée par exemple dans les chaînes de production. Très tôt, leur solution innovante de *temporal graph* GreyCat® a pu être testée en production dans différents secteurs grâce à la collaboration avec des partenaires comme Creos ou Paul Wurth. En 2017, il en résulta le premier contrat qui consistait à appliquer le software nouvellement développé aux mesures de température de fonte liquide pour disposer d'un outil de prédictibilité de la marche d'un haut fourneau.

Dès 2017, les quatre développeurs ont décidé de créer leur propre start-up et de lancer la commercialisation de leur logiciel. Avec l'entrée des partenaires industriels Paul Wurth et Encevo dans le capital de DataThings en 2020, la start-up a pu accélérer sa croissance et le développement de ses activités. La société qui compte aujourd'hui 16 collaborateurs, souhaite valoriser ses travaux de développement à travers la vente de logiciels.

Son produit principal est donc GreyCat®, une plateforme d'analyse de données en direct et d'apprentissage automatique (*Machine Learning*) de nouvelle génération, qui peut facilement être intégrée comme outil supplémentaire dans l'infrastructure numérique existante du client.

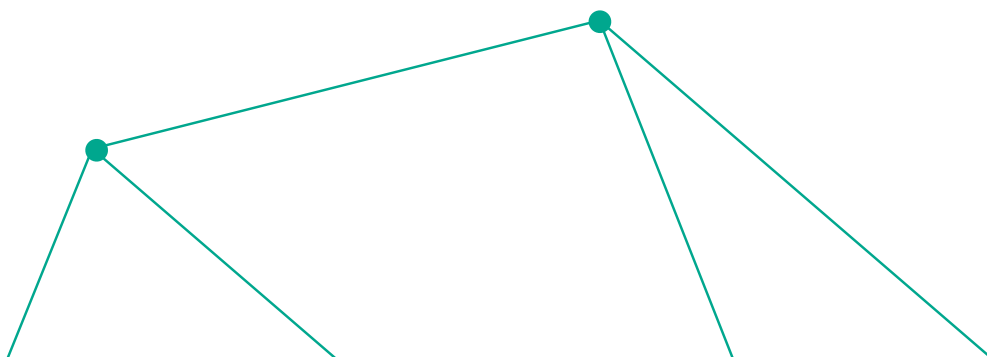
Un autre produit phare concerne le domaine des DSOs (*distribution system operators*). Un gestionnaire de réseau de distribution d'énergie comme Creos fait appel à la technologie

Alva™ pour gérer ses *smart grids*, réseaux électriques intelligents, et ainsi pouvoir optimiser la maintenance de ses installations et, par exemple, mesurer l'impact de l'installation de bornes de recharge électrique ou encore de panneaux photovoltaïques sur le réseau. En développant ainsi des solutions numériques en lien étroit avec le client, les outils proposés par DataThings accompagnent et contribuent à faciliter la transition énergétique.

Un autre développement, perfectionné sur 4 ans, est AIXpert™, le résultat d'une collaboration ouverte avec Paul Wurth qui fait partie de la solution numérique DataXpert™ du fournisseur de technologies pour l'industrie sidérurgique. Il s'agit d'un outil de prédiction des processus de production industrielle qui offre une solution complète de gestion des données, du stockage à l'intelligence artificielle, en passant par la visualisation et l'automatisation des opérations industrielles.

A travers la configuration de ses solutions, DataThings vise à guider l'utilisateur du début à la fin, qu'il s'agisse d'un utilisateur non-expert ou alors d'un data scientist expérimenté qui pourra réaliser des gains de temps considérables dans son activité de prototypage. L'équipe technique de DataThings regroupe d'ailleurs toutes les compétences en logiciels, interfaces, réseaux ou encore visualisation pour pouvoir délivrer des solutions intégrées. Cette expertise lui a aussi permis de participer, ensemble avec 25 partenaires, au programme Horizon 2020 de la Commission européenne.

Entre-temps, les systèmes logiciels intelligents de DataThings, labellisés « Made in Luxembourg », trouvent application dans une multitude de secteurs, que ce soit pour prédire les nouvelles tendances pour un client de l'industrie de la mode, pour concevoir et gérer des bâtiments intelligents, pour surveiller l'arrosage d'espaces verts, pour prévoir l'usure de machines-outils ou encore pour analyser des séries de données massives, comme cela est le cas dans le secteur financier.









Pour chacune de ses missions, l'équipe bien soudée préconise de commencer par un petit projet et de développer un *proof of concept* sur 3 à 6 mois. Grâce à un travail en profondeur avec le client et l'élaboration d'une roadmap, de nouveaux champs de problèmes ou le besoin de digitaliser des informations supplémentaires peuvent se révéler, nécessitant des solutions qui, peu à peu, s'intègrent en un tout et forment la base pour un partenariat à plus long terme.

Si Grégory Nain, co-fondateur de DataThings, ne voit pas dans la future réglementation européenne sur l'intelligence artificielle de grand danger pour l'activité de son entreprise du fait qu'il considère les processus industriels et outils opérationnels comme facteurs non-critiques, il explique par ailleurs que les projets de développement concernent la plupart du temps les données « cœur de métier » de ses clients, sont déployés endéans les entreprises et ne posent par conséquent pas la problématique du partage.

Grégory souhaite aussi contredire l'idée selon laquelle tout système de *Machine Learning* nécessite forcément une infrastructure ultra-puissante et coûteuse. « Notre technologie est économe et adaptée aux besoins du client, qui est aujourd'hui confronté à des soucis écologiques, énergétiques et d'approvisionnement. Nous sommes tout à fait en mesure de faire un développement sur de petites infrastructures, en utilisant la mémoire qui est disponible. Une infrastructure plus puissante permet bien sûr de réduire le temps de calcul, mais on peut toujours envisager une montée en charge progressive. »

Selon Franck-Alexandre Sallebant-Bessone, Business Development Manager, ce sont justement ces arguments qui devraient convaincre plus d'entreprises industrielles à franchir le pas vers la digitalisation et l'analyse intelligente des données, compte tenu notamment de la course à l'efficacité et de la concurrence asiatique. « Il ne faut pas forcément investir dans un grand projet, et sur un périmètre bien choisi, le ROI est rapide. Sans oublier les mécanismes d'aides qui sont en place au niveau de l'Etat. Il faut tout simplement oser ».



Grégory attache une grande importance aux échanges permanents et constructifs avec son équipe de développeurs. Pour lui, il est essentiel de transmettre son savoir-faire en *software engineering* et son expérience acquise au cours des années. « Combinant R&D, innovation et le monde réel des entreprises, l'approche 'logiciel' est au cœur de l'activité de DataThings et devrait séduire tout ingénieur en logiciel passionné par la recherche appliquée. »

Article :

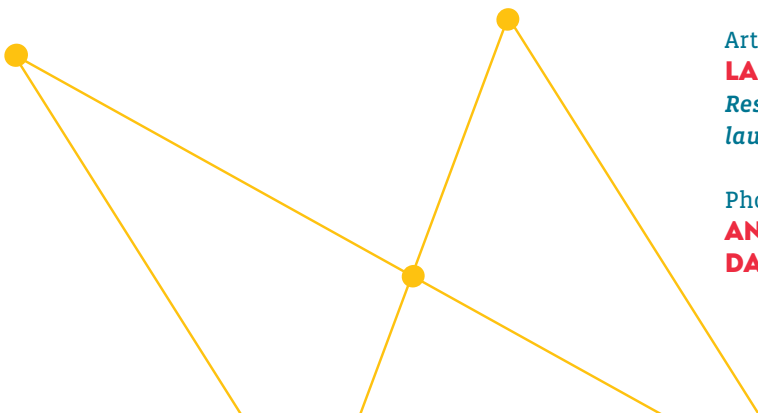
LAURENCE KAYL

Responsable communication à la FEDIL

laurence.kayl@fedil.lu

Photos :

ANN SOPHIE LINDSTRÖM
DATATHINGS S.A.



PRIX DE L'INNOVATION 2022



APPEL À CANDIDATURES

En organisant la 25^e édition de son Prix de l'Innovation, la FEDIL souhaite encourager la créativité, l'innovation et la recherche dans les entreprises. Le prix récompense les innovateurs et chercheurs au service des entreprises ainsi que les innovateurs indépendants et les jeunes chercheurs.

Les projets introduits doivent se distinguer par leur caractère innovateur et original, tout en présentant un intérêt pour l'économie luxembourgeoise.

Le règlement et le formulaire de candidature peuvent être téléchargés sur www.fedil.lu/fr/publications/prix-de-linnovation-2022/.

**Les candidatures sont à déposer
avant le 8 juillet 2022**





Interview

GEORGES ENGEL

Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire

“Développer une véritable stratégie nationale en matière de compétences”

Monsieur Engel, vous avez été nommé ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire il y a 5 mois maintenant. Quelles sont vos priorités en matière de droit du travail pour la période législative restante ?

Mon mandat en tant que ministre est relativement court. J'essaierai donc tout d'abord de travailler dans la continuité et de faire avancer les projets de loi que mon prédécesseur Dan Kersch a déposés. Il s'agit notamment du projet de loi sur le droit à la déconnexion, actuellement au Conseil d'État, qui est à mon avis un texte très important. Il en est de même pour le projet de loi qui vise à protéger les salariés contre le harcèlement moral au travail. Pour ce dernier projet de loi, le Conseil d'État vient d'émettre son avis et nous devons maintenant l'analyser.

Récemment, je viens de déposer deux projets de loi, l'une sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et l'autre sur le congé de paternité.

Un sujet qui me tient également à cœur est celui de la formation professionnelle et de la formation continue. Dans un monde du travail qui se trouve en pleine mutation, tous les salariés doivent avoir la possibilité d'accéder à des formations leur permettant d'acquérir de nouvelles compétences et d'améliorer leurs compétences. Dans ce contexte, des discussions ont déjà été menées au sein du Comité permanent du travail et de l'emploi (CPTE), et les discussions vont certainement se poursuivre car c'est un sujet extrêmement important. La mise en œuvre de ce projet doit se faire dans le dialogue social avec les partenaires sociaux.

En outre, il y a aussi le dossier concernant les travailleurs de plateformes que je souhaite faire avancer. Il faut faire en sorte que la loi encadre ces nouvelles formes de travail afin d'éviter que le travail par le biais de plateformes économiques ne conduise à une multiplication de faux-indépendants.

La formation professionnelle continue des salariés devient de plus en plus importante vu l'évolution rapide du monde du travail et les exigences face aux transitions énergétique et digitale. Quelles sont vos réflexions en matière de formation professionnelle continue pour les salariés au Luxembourg ?

Le monde du travail est effectivement en train de changer et cela peut se constater à travers tous les secteurs. Personnellement, je vois la digitalisation plutôt comme une chance, il faut dès lors analyser en quoi la digitalisation peut avoir des répercussions positives sur les conditions de travail, sans néanmoins en ignorer les risques qui existent. L'important est d'analyser de manière plus détaillée les besoins des entreprises en matière de compétences. Le Gouvernement a déjà pris quelques initiatives ciblées dans cet ordre d'idées. Je pense notamment au « Skillsdësch », aux études sectorielles récemment présentées par l'ADEM et à l'étude sur les compétences, réalisée avec l'OCDE. Toutefois ce n'est pas suffisant de connaître les besoins et d'adapter l'offre de formation, mais il faut également un cadre législatif clair qui permet aux salariés de participer à des formations continues adaptées à leurs besoins. Et ainsi en fin de compte, tout le monde pourra en bénéficier. L'employabilité du salarié augmentera et les entreprises en profiteront également, car elles peuvent continuer à employer des salariés expérimentés qui connaissent bien l'entreprise.

L'emploi salarié au Luxembourg a dépassé au mois de mars 2022 la barre des 470.000 salariés. Comment est-ce que vous entendez permettre aux entreprises de disposer des compétences nécessaires au vu de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée au Luxembourg ainsi que dans la Grande-Région ?

Ce n'est malheureusement pas un phénomène nouveau, mais tous les représentants des organisations patronales m'ont encore confirmé lors des entrevues récentes que la pénurie de main-d'œuvre reste un problème et menace le bon fonctionnement

des entreprises luxembourgeoises. Et ce n'est pas un problème qui se limite au territoire du Luxembourg. Tous les pays voisins se plaignent du manque de main-d'œuvre qualifiée.

En tant que responsables politiques, il faut donc réagir.

D'un côté, il faut adapter les formations initiales de façon à ce que les compétences des jeunes diplômés correspondent aux compétences recherchées par les entreprises. Beaucoup d'efforts ont déjà été faits pour mieux comprendre les besoins réels des entreprises. Comme cité auparavant, je pense notamment aux études sectorielles présentées il y a quelques mois, mais également au « Skillsdësch » qui a réuni des représentants politiques, les syndicats et les organisations patronales. Et finalement, on a collaboré avec l'OCDE pour développer une véritable stratégie nationale en matière de compétences.

J'espère que toutes ces démarches nous permettront de remédier à cette pénurie de main-d'œuvre qui est une triste réalité.

Néanmoins, je dois rester réaliste. Le marché du travail luxembourgeois aura toujours besoin de travailleurs frontaliers. Donc, il faudra également réfléchir comment le Luxembourg peut rester attractif en tant que lieu de travail et continuer à attirer des talents sur le marché du travail luxembourgeois.

La réduction du temps de travail au Luxembourg a été récemment thématifiée dans les médias. Le Luxembourg connaît d'ores et déjà, à côté de la pénurie de compétences disponibles, des problèmes importants en matière de logement, de temps consacré aux trajets professionnels et d'infrastructures. Comment ces réalités peuvent-elles s'articuler avec l'idée d'une réduction généralisée du temps de travail ?

Lorsqu'on m'a demandé mon opinion concernant la décision du gouvernement belge d'introduire la semaine de travail de 4 jours, j'ai seulement constaté que je serai plutôt en faveur d'une réduction concrète du temps de travail hebdomadaire avant de réfléchir à des modèles de flexibilisation du temps de travail, comme celui retenu en Belgique. Je suis évidemment

conscient qu'un tel changement ne pourra pas se faire du jour au lendemain et qu'il faudra discuter et négocier avec les partenaires sociaux. Il s'avère important que les salariés et les patrons y trouvent un bénéfice.

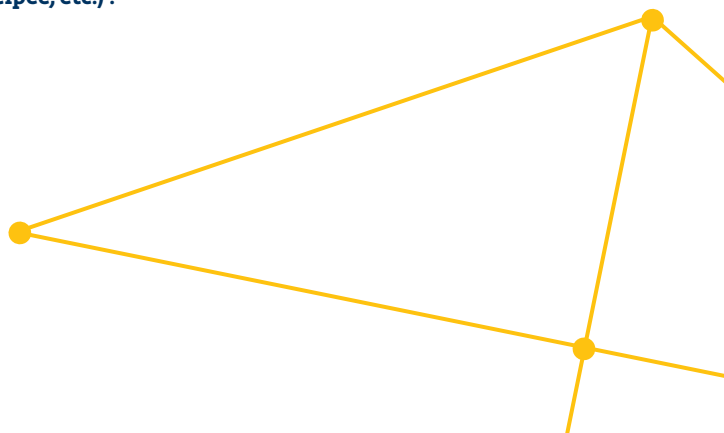
Je tiens aussi à signaler que le Luxembourg dispose déjà une loi dédiée au plan d'organisation du travail (POT) qui permet des modèles de travail flexibles.

Néanmoins et malgré les problèmes qui pourraient se poser si on réduisait le temps de travail hebdomadaire, le sujet mérite d'être discuté. C'est dans cet ordre d'idée que j'ai initié une étude pour analyser les bienfaits et les risques d'une réorganisation du temps du travail.

L'accord de coalition de décembre 2018 ainsi que la loi du 23 décembre 2016 concernant l'organisation du temps de travail prévoient qu'un bilan intermédiaire de ladite loi serait réalisé en 2020, respectivement en 2022. Pourriez-vous nous dire à quel stade cette réévaluation se trouve et quelles seraient, d'après votre avis, les conclusions à retenir ?

Cette réévaluation est actuellement en cours de réalisation. Des courriers viennent d'être envoyés à certaines entreprises pour réaliser un sondage en ligne. Les résultats de ce sondage nous permettront certainement de mieux comprendre les problèmes et défis auxquels les entreprises sont confrontées quotidiennement. Il est donc trop tôt pour parler des conclusions à retenir. Or, il est évident pour moi qu'une fois que nous disposerons des conclusions de cette étude, il faudra le cas échéant réagir et adapter les textes législatifs en cours là où cela s'avère absolument nécessaire.

Les chambres professionnelles ont publié en été dernier leurs revendications en vue d'une revalorisation du statut de l'indépendant au Luxembourg. Quelles sont vos réflexions à ce sujet et quelles revendications devraient être traitées prioritairement (reclassement professionnel, indemnités de chômage, cumul d'un revenu avec une pension de vieillesse anticipée, etc.) ?





Je partage l'avis des chambres professionnelles que le statut de l'indépendant devrait être revu et revalorisé. Les revendications de la Chambre de métiers et de la Chambre de Commerce ont donc retenu toute mon attention. Des discussions au sein de mon ministère sont déjà en cours pour adapter certains textes législatifs. C'est notamment en matière de chômage, respectivement chômage partiel que je compte faciliter l'accès pour les travailleurs indépendants, p.ex. dans le cadre d'une

fermeture administrative décidée par le Gouvernement. Les travaux y relatifs ont déjà commencé et c'est certainement un des sujets sur lesquels je vais me pencher dans les mois à venir.

Je viens également de déposer il y a quelques jours une loi qui rend le congé de paternité accessible aux indépendants.

La procédure de détachement luxembourgeoise à respecter par les entreprises détachantes est liée à des charges administratives disproportionnées par rapport aux objectifs recherchés. Le projet de loi n°7319 déposé en juin 2018 vise, entre autres, à enlever certaines activités de l'obligation de déclaration, mais il n'a toujours pas été voté à la Chambre des députés. Quelle en est la raison et est-ce que ledit projet pourrait, à votre avis, encore être voté durant cette période législative ?

En ce qui concerne le détachement de salariés, le projet de loi n°7319 qui a été déposé en juin 2018 prévoit de dispenser de l'obligation déclarative en matière de détachement les salariés qualifiés ou spécialisés de l'entreprise établie à l'étranger et qui se rendent au Grand-Duché de Luxembourg pour effectuer des travaux d'entretien, de maintenance ou de réparation sur des machines, à condition que la durée des travaux en question n'excède pas 5 jours de calendrier par mois.

Il en est de même des salariés de l'entreprise établie à l'étranger et qui se rendent au Grand-Duché de Luxembourg en vue d'y exercer des activités comme formateur, conférencier ou orateur ou bien en vue d'assister à des formations, à des conférences ou à des réunions de travail, à condition que ces activités ne dépassent pas 5 jours de calendrier par mois.

Ce projet de loi a déjà connu une série d'amendements gouvernementaux suite à un échange de vues avec le Conseil d'État. Actuellement, suite au deuxième avis du Conseil d'État du 16 juillet 2021, les nouveaux amendements vont être présentés prochainement à la Commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale. Je reste confiant que ce projet pourra encore être voté durant cette période législative.

Photos :
ANN SOPHIE LINDSTRÖM



focus

Le Printemps des Entreprises de la FEDIL

Après l'annulation de la traditionnelle Réception du Nouvel An de la FEDIL en 2021 et le report de l'édition 2022 prévue au début de cette année, toute l'équipe de la FEDIL était ravie d'accueillir quelque 400 invités issus du monde économique, politique, institutionnel ainsi que des entreprises membres de la fédération à l'occasion du « Printemps des Entreprises » qui se tenait le 12 mai à la Luxexpo.

Après avoir souhaité la bienvenue aux invités, dont le Premier ministre Xavier Bettel et l'orateur de la soirée Geert Van Poelvoorde, directeur général d'ArcelorMittal Europe et président d'Eurofer, la présidente de la FEDIL, Michèle Detaille a exposé dans son discours les préoccupations des entreprises face aux énormes défis présents et les attentes de l'industrie à l'égard du monde politique.



« Notre rencontre d'aujourd'hui était impensable, voire interdite il y a quelques mois. Nous pouvons être ici ensemble parce les effets de la pandémie diminuent. Nous pouvons revivre plus ou moins normalement dans notre région du monde. Ce n'est pas encore le cas partout sur notre planète.

Le règne de la maladie et les restrictions qui y sont liées dans plusieurs parties du monde impactent nos entreprises. Beaucoup d'entre nous en ressentent les conséquences directes ou indirectes dans leurs chaînes d'approvisionnement.

Par ailleurs, la guerre menée par la Russie en Ukraine nous touche particulièrement. L'indicible souffrance du peuple ukrainien nous émeut. Elle nous rend solidaires des réfugiés qui s'éloignent des zones de combats. Cette guerre a lieu aux portes de l'Union européenne, sur notre continent. Cela nous interpelle. Cette guerre affecte aussi nos économies. Les sanctions décidées par l'Union européenne à l'égard de l'agresseur russe perturbent nos activités. Monsieur le Premier ministre, je l'ai dit à l'occasion de notre assemblée générale et je le répète ici : La FEDIL soutient pleinement la politique de sanctions menée par l'Union européenne.

Les réactions de nos autorités publiques face aux crises que je viens d'évoquer ont et auront des effets sur notre économie. Selon le type et l'intensité des réactions, les résultats seront différents. Je souhaite partager avec vous quelques réflexions sur les conséquences que ces décisions auront sur notre avenir.

Les mesures de confinement et le nombre important de personnes en incapacité de travail à travers la planète nous ont fait comprendre l'importance d'un bon fonctionnement des chaînes d'approvisionnement dans notre monde globalisé.

La guerre en Ukraine et les sanctions à l'égard de la Russie nous font découvrir les conséquences d'une perturbation d'une partie de cette chaîne globale, une petite partie, certes mais une partie déterminante pour notre région du monde, car elle concerne les approvisionnements en énergie, en matières premières et en produits intermédiaires de base.

Au même moment, la Commission européenne annonce un nouveau cadre légal sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de droits de l'Homme et d'environnement dans les chaînes de valeur mondiales. A quoi nous obligerait ce texte ? Nos chaînes d'approvisionnement du début à la fin, en amont comme en aval, devraient être composées d'intervenants qui répondent à nos standards en matière de droits de l'Homme, de protection de l'environnement ou d'autres critères que le législateur définirait.

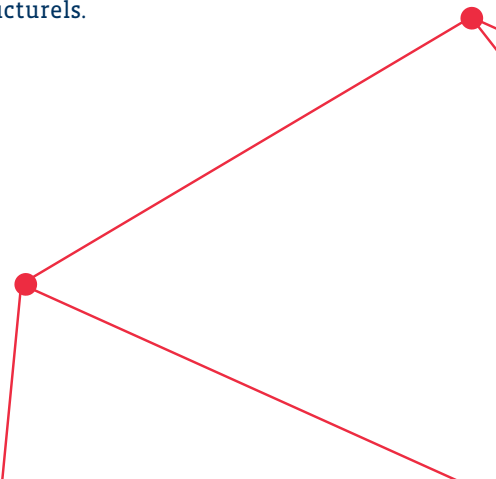
Parallèlement, l'agenda de la décarbonation et de la transition énergétique exige l'abandon progressif de plusieurs sources d'énergie, avec comme conséquence l'abandon de procédés qui ont dominé dans nos activités de production et de consommation. Cet agenda prévoit une tarification CO₂ ou une taxation incitative des produits locaux ou importés qui ne répondent pas encore aux critères de décarbonation. Notre invité vous en parlera tout à l'heure plus en détail.

Le devoir de vigilance, la transition énergétique, la taxe carbone, les sanctions contre la Russie, ces quatre chantiers sont importants. Nous partageons les objectifs qu'ils poursuivent. Ces quatre sujets nous préoccupent. Ils nous préoccupent parce qu'ils représentent un énorme défi pour nos entreprises et pour nos sociétés. Les orientations et les décisions prises autour de ces thèmes ne se limitent pas à un exercice théorique, elles touchent aux fondements de notre économie.

À l'occasion de la dernière tripartite, nous avons pu remarquer à quel point les représentants de nos salariés sont attachés au maintien du pouvoir d'achat de leurs membres. On a certes pu observer quelques différences entre les syndicats, mais aux yeux de nos partenaires sociaux, l'inflation doit être largement compensée pour permettre à tous les consommateurs d'acheter comme avant.

Or, les quatre sujets que je viens de mentionner (et je pourrais en mentionner d'autres) ont tous un point commun : ils diminuent une partie significative de l'offre sans garantir pour autant la disponibilité d'une offre alternative comparable. C'est ce que nous vivons en ce moment même. Les consommateurs et les entreprises n'ont pas d'autre choix que d'acheter ou de consommer autrement, de renoncer ou de retarder aussi longtemps que la demande dépasse l'offre disponible. L'inflation règle la question de l'inadéquation me direz-vous. Oui, nous savons tous que ce sont les prix qui rééquilibrent l'offre et demande. Dans ce cas, le coût social pourrait s'avérer redoutable. C'est ce que nous sommes aussi en train de vivre maintenant. On trouve dans l'accord tripartite des réponses à cette préoccupation sociale.

D'aucuns pensent qu'il n'y a qu'à attendre la fin des pénuries en compensant les hausses de prix pour calmer les consommateurs. Malheureusement, cela ne ferait que différer le problème, car les changements en cours qui affectent l'offre sont structurels.



On ne se trouve qu'au début des bouleversements dictés par l'urgence climatique, par les évolutions géopolitiques ou par l'exportation de nos valeurs à travers les relations commerciales de nos entreprises.

L'enjeu va bien au-delà de la question énergétique ou des matières premières que l'on trouve parfois quasi exclusivement dans des pays dont les pratiques sont peu ou pas compatibles avec nos standards de gouvernance.

Prenons l'exemple du monde immatériel des données, ces fameuses datas dont tout le monde parle. Dans ce domaine aussi, nous nous rendons compte que les pratiques de nos partenaires commerciaux ne sont pas les nôtres.

La genèse, le stockage, le traitement, la protection des données personnelles, le développement et l'application de l'intelligence artificielle ou encore le type d'acteurs impliqués divergent beaucoup en fonction des espaces économiques et politiques.

L'Union européenne est en train de se doter de standards qui visent à concilier le développement ultrarapide du monde digital avec nos valeurs et avec nos standards de sécurité. Cela signifie que des produits de communication, des solutions de décarbonation ou des traitements médicaux basés sur des données ou des algorithmes non conformes aux yeux de l'Union européenne ont vocation à disparaître de nos marchés. Il faudra alors expliquer au consommateur européen qu'il ne peut pas disposer de ces produits ou qu'il ne peut pas utiliser ces services parce qu'ils ne sont pas conformes à nos règles et à nos valeurs.

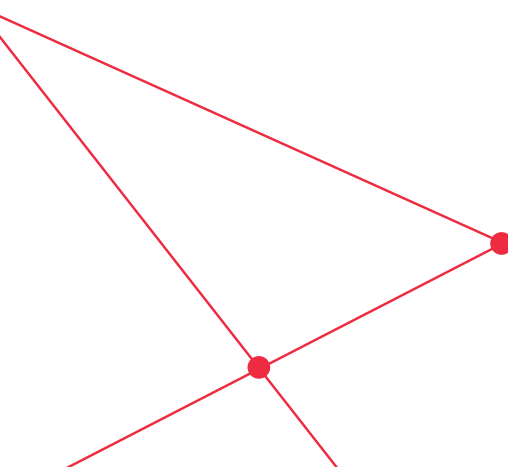
Nous savons tous, Monsieur le Premier ministre, qu'il n'est ni facile ni agréable d'expliquer aux citoyens qu'il faut renoncer à quelque chose ou qu'il faut le payer plus cher alors que d'autres accèdent facilement au produit ou au service

convoité. C'est sans doute une des raisons pour lesquelles le discours politique porte de plus en plus sur le rapatriement des développements et des productions. Il y a une volonté exprimée par le monde politique européen de nous rendre plus indépendants par rapport aux pays tiers en général et surtout par rapport aux pays ou aux entreprises dont nous réprouvons les pratiques et les valeurs parce que nous les considérons comme contraires aux nôtres.

Cette intention de rapatriement de la production porte plusieurs noms : reshoring, nearshoring, autonomie stratégique ouverte, réindustrialisation, etc... Au-delà des appellations, cette intention louable ne peut que nous réjouir, nous qui sommes au quotidien les acteurs de la production de biens et de services. Si on veut concrétiser cette volonté de produire localement, cela exige de la cohérence dans nos politiques et cela ne doit pas signifier l'abandon de nos liens commerciaux avec d'autres régions.

Parlons de la cohérence :

- Que penserait-on, Mesdames, Messieurs, d'un pays qui voudrait abandonner un réseau mondial d'approvisionnement au profit d'une ou de quelques productions locales si on sait que le développement, voire la continuité de son économie exige une diversification des sources d'approvisionnement ?
- Que penserait-on d'un gouvernement qui attaquerait la taxonomie proposée par la Commission européenne sur le gaz naturel et le nucléaire alors qu'il proclamerait dans le même temps qu'il faut construire l'indépendance énergétique européenne ? Si on veut remplacer les importations russes, une augmentation de la production européenne de gaz s'impose car nous en avons besoin comme énergie de transition. Quant au nucléaire, la discussion est lancée par ceux qui veulent



développer rapidement une production d'hydrogène indigène pour ne pas tomber dans les mêmes dépendances qu'on a connues pour le gaz et le pétrole.

- Aujourd'hui, les autorités demandent à certains acteurs de la transition énergétique de reprendre en main des raffineries ou des infrastructures gazières pour assurer l'approvisionnement de notre population dans le cadre d'une contrainte de reshoring, en attendant un déploiement suffisant de sources d'énergies décarbonées. Dans le même temps, on veut exclure complètement du fonds de compensation les investissements qu'ils effectuent. Où est la cohérence ?
- Est-ce cohérent, Mesdames, Messieurs, que des recours administratifs prennent 10 ans et qu'à la fin on doit se rendre compte que, nonobstant toutes les procédures respectées, on est encore loin de pouvoir accueillir un site de stockage de données, données que l'on dit par ailleurs vouloir rapatrier ou garder chez nous ?
- Est-ce cohérent de rejeter plusieurs projets d'investissement de production industrielle destinés à desservir le marché régional, des projets que même le plus fanatique de la globalisation trouverait bien lotis dans notre pays ? Notons que ces usines ont été installées en un temps record à nos frontières dans des pays qui ne sont pas moins vertueux que nous.
- Est-ce crédible de suggérer une exploitation locale ou régionale significative de minerais tels que le lithium ou le silicium, vous savez ces métaux qui entrent dans la composition de nos téléphones, ordinateurs portables et écrans plats ? Leur transformation chez

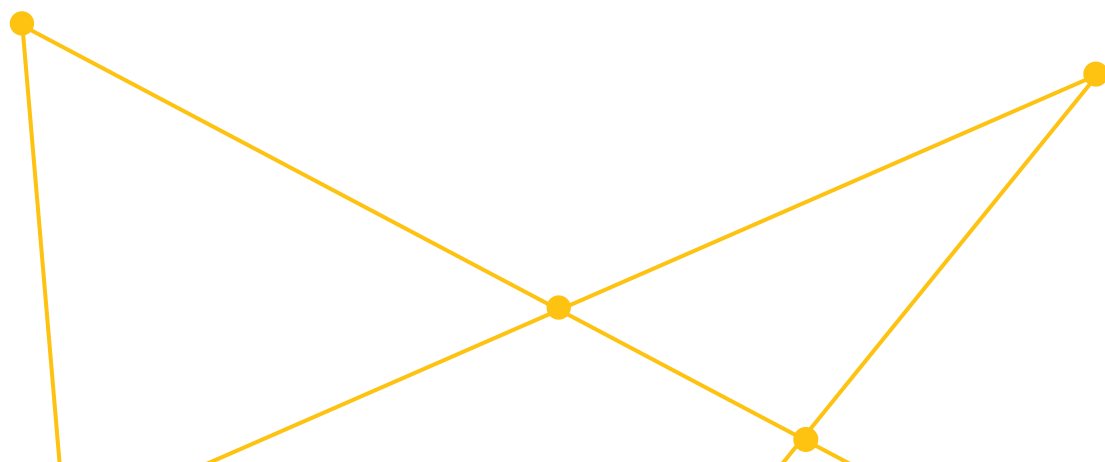
nous est-elle possible lorsqu'on sait que les quelques projets lancés en Europe avancent à peine ou échouent à cause d'une législation restrictive et de possibilités de recours omniprésentes dans nos lois et réglementations ?

- Est-ce cohérent de suggérer une réduction généralisée du temps de travail quand on prétend vouloir compléter le tissu économique actuel par une panoplie d'activités à rapatrier alors que les activités actuelles peinent déjà à trouver la main-d'œuvre dont elles ont besoin ?

Vous le constatez, le sujet des chaînes d'approvisionnement touche la quasi-totalité des thèmes qui nous préoccupent. Les grands points d'interrogation qui planent sur notre économie y sont tous étroitement liés.

Les retards de livraison, (nous lisons dans le Financial Times que Volkswagen a constaté fin mars que les véhicules électriques sont sold out pour 2022), les pénuries, l'inflation, le pouvoir d'achat, les progrès technologiques de santé ou les chances de réussir la transition énergétique et d'avancer sur le chantier de la digitalisation : tous ces sujets dépendent d'un bon fonctionnement des chaînes d'approvisionnement, y compris de l'accès aux ressources rares et évidemment de la disponibilité de collaborateurs qui s'y investissent.

Il appartient à la politique de trouver le bon équilibre pour tracer un cadre qui tienne dûment compte des souhaits des consommateurs, des ambitions sociétales et de la nécessité de moderniser notre économie. Pour trouver cet indispensable équilibre, il faudra que les décideurs s'attachent chaque jour à penser et à appréhender la question des interrelations, des faisabilités et des effets potentiels des décisions qu'ils prennent.



Nous avons, nous aussi entrepreneurs, un rôle clé à jouer. Par nos efforts de recherche et d'innovation, par le développement et la mise en place de nouveaux business models, par l'introduction progressive de principes de circularité, par le recours aux énergies décarbonées ou renouvelables, ou encore par la promotion du bien-être de nos collaborateurs, nous avons notre part de responsabilité, et elle est importante dans la réussite de ce projet.

Nous espérons que les consommateurs et les investisseurs, y compris les responsables de marchés publics, nous suivront et qu'ils contribueront à la cohérence entre aspirations et comportements.

Monsieur le Premier ministre, nos attentes à l'égard du monde politique sont grandes : nous souhaitons que vous et vos collègues créent un encadrement incitatif à la transition de notre économie vers un modèle durable. Pour cela, il faut de la cohérence, il faut du temps, il faut aussi renoncer à une frénésie de réglementation souvent européenne qui

augmente continuellement le pourcentage de travail improductif dans nos entreprises alors que nous devons mettre toutes nos forces dans l'innovation et l'adaptation de nos entreprises à ce monde en constante évolution.

Monsieur le Premier ministre, pendant la pandémie et lors de la tripartite, vous avez montré que vous compreniez les enjeux de la survie de notre économie. Nous avons constaté que nous sommes capables de réagir vite et de manière appropriée lorsque les forces vives travaillent main dans la main. Nous vous en savons gré. Les défis que je viens d'évoquer sont cruciaux pour nos entreprises. Je vous demande d'utiliser le bon sens et le pragmatisme qui caractérisent notre pays pour aborder ces sujets importants. Je vous demande de le faire ici dans le pays mais aussi au niveau européen, où malgré votre relatif jeune âge vous êtes un des membres les plus expérimentés du Conseil européen.

Nous comptons sur vous et vous pouvez compter sur nous. »





Après ce message engagé de Michèle Detaille, le keynote speaker de la soirée, Geert Van Poelvoorde, prit la parole pour aborder le sujet urgent de la décarbonation de l'industrie de l'acier européenne et les nombreuses incertitudes auxquelles le secteur est confronté.¹

M. Van Poelvoorde a expliqué en détail ce qu'ArcelorMittal Europe a déjà fait pour décarboner à ce jour, et ce qu'il faudra faire pour passer à la phase suivante, cruciale :

« Construire des usines de production d'acier à zéro émission de carbone chez ArcelorMittal Europe, cela signifie remplacer les hauts fourneaux par des unités DRI, et construire des fours électriques alimentés par des énergies renouvelables. Le remplacement du gaz naturel par de l'hydrogène vert dans les unités DRI - une fois que l'hydrogène vert sera disponible en quantité nécessaire et à un prix compétitif - permettra de réduire nos émissions de CO₂ de 90 %. Et le reste des émissions de CO₂ sera capturé et stocké ou utilisé. »

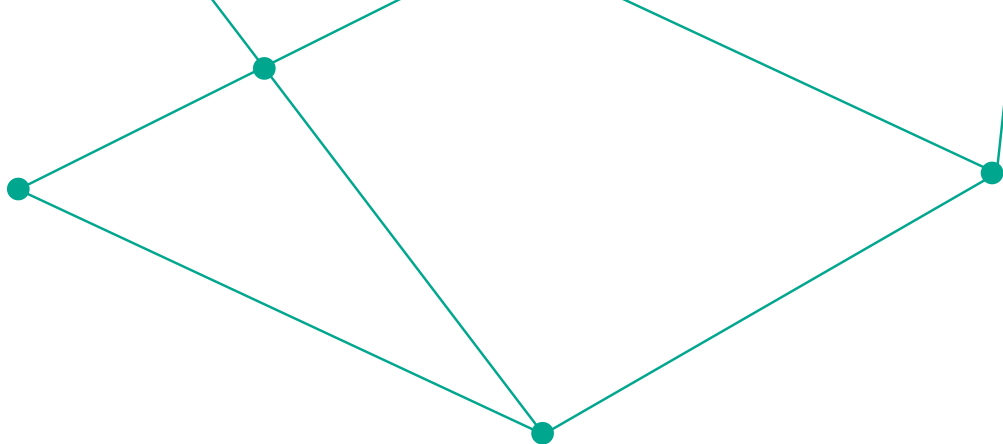
« Nous avons un plan détaillé pour y parvenir et nous sommes prêts à le déployer ; nous avons le soutien à l'investissement des gouvernements belge, français,

allemand et espagnol, et nous nous préparons autant que possible, en attendant l'approbation du financement par la Commission européenne. Nous avons soumis des demandes de financement, dans les délais, l'été dernier, mais nous attendons toujours une décision. »

S'exprimant en sa qualité de Président d'Eurofer, M. Van Poelvoorde a ajouté que, dans toute l'Europe, plus de 60 projets à l'échelle industrielle sont sur le point d'être lancés par des producteurs d'acier, réduisant potentiellement les émissions de CO₂ de l'industrie de l'acier européenne de 81,5 millions de tonnes d'ici 2030 : « Cela correspond aux émissions annuelles de CO₂ par habitant d'environ 13 millions d'Européens, soit plus que les populations de la Belgique et du Luxembourg réunies. Aucune autre industrie à forte intensité énergétique n'a affiché une telle ambition. »

Le vote décidera de l'avenir de l'acier en Europe

Avant les votes sur les révisions de l'ETS (système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre) au sein de la commission de l'environnement du Parlement européen, et un vote en plénière début juin, M. Van Poelvoorde a déclaré :



« La situation est très grave, et urgente. Avec la révision de l'ETS qui est sur la table aujourd'hui, même après que l'ensemble du secteur de l'acier européen ait réduit ses émissions de CO₂ de 30 % et investi 31 milliards d'euros en investissements et 55 milliards d'euros en dépenses d'exploitation, le secteur de l'acier européen paiera 8,4 milliards d'euros par an en coûts de CO₂ en 2030, à un moment où nous investirons encore massivement dans la phase de transition de la production d'acier en haut fourneau vers la production d'acier par la voie DRI + four électrique². »

En ce qui concerne l'ETS, M. Van Poelvoorde a également parlé du mécanisme proposé d'ajustement carbone aux frontières : « Nous saluons cette idée, et nous avons en effet besoin de l'assurance que les importations seront soumises au même coût du CO₂ que les producteurs européens. Cependant, tel qu'il est proposé actuellement, l'ajustement carbone aux frontières ne permettra pas d'atteindre cet objectif. Au contraire, il créera une situation où l'acier européen ne sera pas compétitif sur le marché mondial. En l'absence de règles du jeu équitables, nous n'aurons tout simplement pas de marché pour notre acier à coût élevé et à faibles émissions. »

L'industrie a besoin d'une période de transition

S'adressant aux critiques de l'industrie de l'acier qui affirment que les réformes proposées de l'ETS sont nécessaires pour accélérer la décarbonation, M. Van Poelvoorde a expliqué que l'industrie a besoin d'une phase de transition pour avoir le temps de transformer les sites de production d'acier : « Remplacer les hauts fourneaux par des usines DRI-EAF prend des années - après la phase d'ingénierie, il nous faut deux ans pour la phase de construction, suivie d'une période de tests et de mise en service. Pour chacun de nos projets DRI + fours électriques, nous allons transformer un site industriel existant en investissant dans des friches

industrielles. Nous avons donc besoin d'une phase de transition. Cela nous permettra de continuer à produire par la voie du haut fourneau, en fabriquant de l'acier en Europe et en générant des fonds que nous pourrions réinvestir dans la construction des nouvelles usines dont nous avons besoin pour une production d'acier neutre en carbone. »

Un besoin crucial d'énergie renouvelable à grande échelle

L'accès à des énergies renouvelables abordables à grande échelle est l'un des piliers cruciaux de la production d'acier neutre en carbone et M. Van Poelvoorde a expliqué pourquoi : « D'ici 2030, l'industrie sidérurgique européenne aura besoin de 150 TWh d'électricité renouvelable provenant du réseau, dont la moitié sera nécessaire pour la production d'hydrogène. Cela représente le double de la consommation totale d'électricité de la Belgique en 2020. L'Europe doit accélérer la création d'un environnement réglementaire pour l'hydrogène vert (stockage, transport), soutenir la construction d'infrastructures et accélérer l'octroi de permis. »

L'importance d'une chaîne d'approvisionnement sécurisée

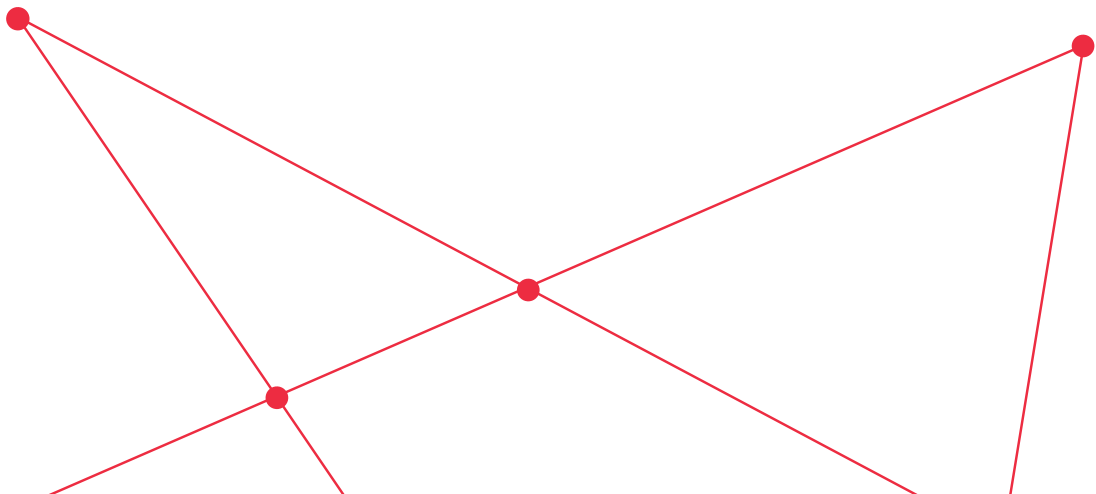
Il a également rappelé l'importance d'une chaîne d'approvisionnement sécurisée. « Le mois dernier, Ursula von der Leyen a déclaré : « Chaque euro que nous investissons dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique est un acompte sur notre future indépendance énergétique » et on pourrait en dire autant de l'industrie sidérurgique européenne. Chaque euro investi dans une production d'acier neutre en carbone en Europe est un acompte sur une chaîne d'approvisionnement saine pour la prospérité à long terme de l'Europe. L'acier est stratégique, il fait partie de la chaîne de valeur critique : il ne fait aucun doute que ces chaînes de valeur seront considérablement affaiblies si la production d'acier se déplace hors d'Europe. »

¹ Communiqué de presse diffusé par ArcelorMittal le 13 mai 2022

² DRI + four électrique : utilisation de fer à réduction directe (DRI) dans un four à arc électrique (EAF) pour la fabrication de l'acier.

Après ce plaidoyer en faveur de l'acier européen, le Premier ministre Xavier Bettel s'est adressé au parterre de dirigeants d'entreprises pour passer en revue le cumul des défis auxquels l'industrie doit faire face à la suite des crises que sont la pandémie et la guerre en Ukraine. Perturbations des chaînes d'approvisionnement, prix de l'énergie et des matières premières, accélération de la transition énergétique, pénurie de la main-d'œuvre sont autant de défis d'envergure qui demandent des actions communes tant nationales qu'européennes. Au niveau national, Xavier Bettel est confiant que le dialogue social peut faire avancer le pays. Il rappelle aussi que « l'industrie appartient à notre histoire et est profondément ancrée dans l'ADN du Luxembourg. Mais surtout, l'industrie fait aussi partie de notre avenir. »

La soirée s'est clôturée par un cocktail dînatoire et un agréable moment de networking, qui a tant manqué à tous ces derniers temps !





Article :

LAURENCE KAYL

Responsable communication à la FEDIL

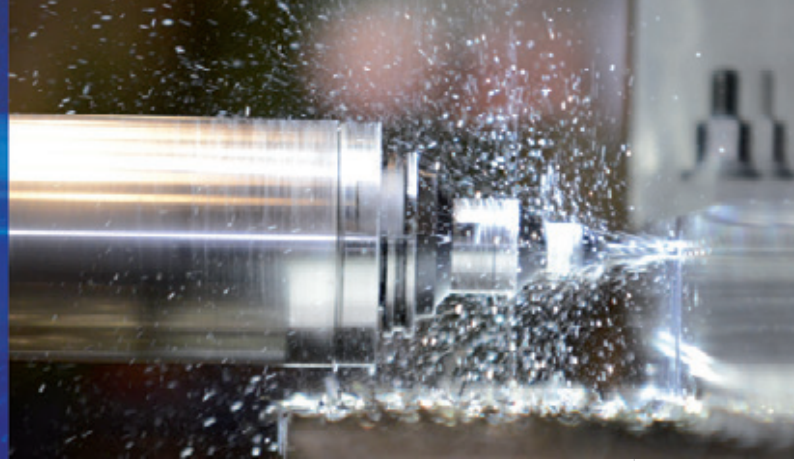
laurence.kayl@fedil.lu

Photos :

ANN SOPHIE LINDSTRÖM

KARL HUGO

MECHANICAL
ENGINEERING



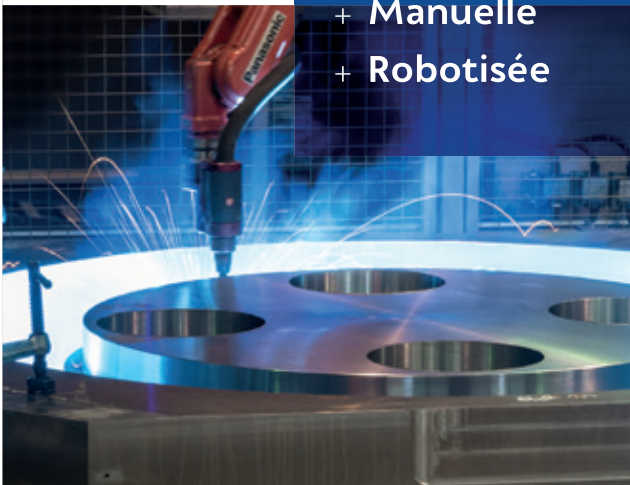
Innovation
Excellence
Flexibilité



**INGÉNIERIE
MÉCANIQUE**

SOUDURE

- + Manuelle
- + Robotisée



USINAGE

- + Alésage
- + Fraisage
- + Tournage vertical
- + Tournage horizontal



FINITION

- + Assemblage
- + Intégration sur site

Actualités de la FEDIL

JOB DAY ADEM-FEDIL

12 avril 2022

La FEDIL et le groupement des entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics, en collaboration avec l'ADEM, ont organisé un nouveau Jobday sous forme de « Speed-Dating » dédié aux profils touchant le secteur de la construction. L'évènement a eu lieu le 12 avril 2022 dans les locaux de la Chambre de Commerce.

Cette initiative s'inscrit dans le programme « Entreprises, partenaires pour l'emploi » conclu entre l'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL) et le gouvernement.

Ce Jobday a permis à 23 entreprises membres de la FEDIL de rencontrer pour un premier entretien des demandeurs d'emploi ayant un des profils ci-après :

- PhD / Ingénieurs (juniors / expérimentés);
- Techniciens niveau 1^{re} / BTS (juniors / expérimentés);
- DAP techniques (juniors / expérimentés).

Une présélection de 203 profils avait été réalisée par les conseillers « secteur industrie » de l'ADEM en fonction des différents postes vacants déclarés à l'ADEM.

Un prochain Jobday sous forme de « Speed-Dating » exclusivement dédié aux profils de l'industrie est prévu pour octobre 2022.



MANIFESTATION DE CLÔTURE DU JOB SHADOW DAY

20 avril 2022

La 12^e édition du programme Job Shadow Day s'est terminée avec la manifestation de clôture le mercredi, 20 avril à la House of Startups. Organisé par l'asbl Jonk Entrepreneuren Luxembourg en collaboration avec la FEDIL, le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce, le Job Shadow Day s'est déroulé cette année du 28 mars au 1^{er} avril.

Il a permis à 152 élèves (132 élèves en 2021) de découvrir le rôle d'un(e) dirigeant(e) d'entreprise. Au total, 21 établissements scolaires et 88 entreprises (81 entreprises en 2021) ont participé à cette édition. Cette expérience est bien plus qu'une



simple visite d'entreprise. En effet, l'élève accompagne un(e) dirigeant(e) d'entreprise ou son/sa représentant(e) pendant une journée de travail et recueille ainsi d'importants enseignements sur la vie d'entreprise et sur les compétences nécessaires à un(e) dirigeant(e) d'entreprise.

Pour cette manifestation de clôture, plusieurs acteurs du monde économique ont été invités à participer à un panel de discussion sur la digitalisation ainsi que le travail de demain. Un échange intéressant avec un constat assez clair de la part de tous les acteurs qui s'accordent à dire qu'il faut que les jeunes soient en contact avec le monde extérieur et puissent s'inspirer et connaître le monde du travail avant de faire un choix de carrière.

La FEDIL tient à remercier les 45 entreprises membres ayant participé à l'édition 2022, à savoir : A+P Kieffer, Alipa, Apollo Strategists, ArcelorMittal, Aura groupe, Avery Dennison, Badenoch + Clark, Brasserie Nationale, Brink's Alarm & Security Technologies, Carlex, Ceratizit, Cimalux, Circuit Foil, Compass Group, D'Schlässerei, Devolux, DuPont de Nemours, Dussmann, Global Facilities, Hitec, Karp-Kneip, Lightbulb, Losch Import, L.S.C. Engineering Group, Luxense, Luxlait, Luxport, Morganite, Moutarderie de Luxembourg, Munhoven, Orange Communication, Paul Wurth, Polygone, Post, PrestaCylinders, Proximus, Rejustify, Schroeder & Associés, Securex, Simon-Christiansen, Sodexo, Sopra Steria PSF, United Caps, Veolia et Waagner-Biro Luxembourg Stage Systems.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FEDIL

21 avril 2022

Sous la présidence de Michèle Detaille, l'Assemblée générale de la FEDIL s'est tenue le 21 avril 2022 pour approuver notamment le rapport d'activité et les comptes de l'exercice 2021.

Lors de la partie statutaire de l'Assemblée générale, René Winkin a présenté le Rapport Annuel 2021 de la fédération, articulé autour des piliers d'activités que sont les relations de travail & talents, l'énergie & l'environnement, le digital & l'innovation ainsi que les sujets écofin.

L'année 2021, qui continuait d'être dominée par la crise sanitaire et fut marquée par un bilan économique mitigé entre relance de l'économie et signes avant-coureurs d'une spirale inflationniste, a été une année d'activité très intensive dans tous les domaines d'expertise de la FEDIL. Une attention particulière a été accordée au dossier climatique avec un travail de fond sur le paquet « Fit for 55 », proposé par la Commission européenne, et sur les objectifs climatiques

nationaux. Compte tenu des cadres réglementaires qui sont en train de se mettre en place, surtout au niveau européen, les experts de la FEDIL ont également continué de traiter un grand nombre de dossiers dans le domaine de la digitalisation, comme la cybersécurité, l'intelligence artificielle, l'e-government, la gouvernance des données et l'industrie 4.0. Fidèle à son engagement, la FEDIL a continué en 2021 à conseiller et accompagner ses membres dans de nombreux sujets liés au droit du travail, que ce soit dans le contexte de la gestion de la crise du Covid-19, de l'organisation du travail ou encore du recrutement. Tous domaines d'expertise confondus, plus de 1.500 conseils personnalisés ont été prodigués en 2021.

Au niveau des comptes 2021, la FEDIL a pu clôturer l'exercice avec un résultat positif. En ce qui concerne le budget pour 2022, la fédération s'attend à une reprise des frais de réception et de déplacement du fait d'un certain retour à la normale. Avant amortissements, le budget 2022 prévoit un excédent, qui sera toutefois impacté par l'effet du raccourcissement de la durée d'amortissement restante de la propriété immobilière de la FEDIL. Le taux de cotisation (0,565 %) et la cotisation minimale (1.350 EUR, avec l'exception de 1.200 EUR pour les deux premières années d'adhésion) reste inchangé. Les deux premières années d'adhésion restent gratuites pour les start-ups. Pour la révision des comptes de l'exercice 2022, la fiduciaire Fiducia S.A. a été reconduite dans sa mission.

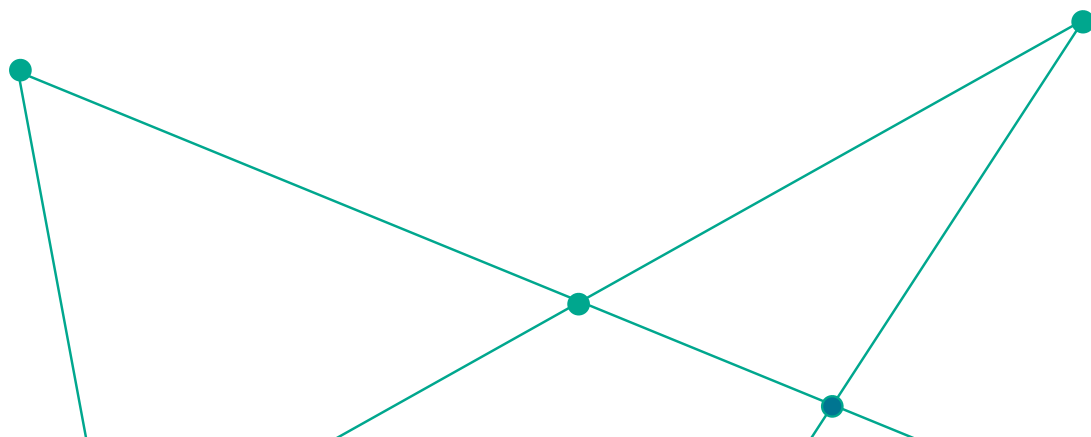
Par ailleurs, l'Assemblée générale a procédé à la nomination au Conseil d'administration d'Olivier Coekelbergs (Country Managing Partner de EY Luxembourg) et d'Alex Schumann (Director Manufacturing Tire Plant Luxembourg de Goodyear Operations S.A.), en remplacement de Georges Kioes et de Silvia Sitzen qui quittent le Conseil d'administration de la FEDIL.

Pour la partie politique de l'Assemblée générale, le ministre de l'Economie s'est joint aux quelque 150 chefs d'entreprises et invités. Dans son allocution, Michèle Detaille s'est tout d'abord réjouie d'accueillir les membres de nouveau en personne après deux AG en visioconférence avant d'aborder la très urgente actualité économique et politique. Elle s'est attardée sur la flambée des prix énergétiques, aggravée par la guerre menée par la Russie en Ukraine. Elle est également revenue sur le paquet de mesures décidées dans le cadre de la tripartite qui apporteront un certain réconfort, mais a exigé des solutions plus durables susceptibles d'adapter la demande.

Dans la suite, Michèle Detaille a formulé un certain nombre d'aspects à prendre en considération par la politique dans ses efforts de renouveau industriel, et elle a insisté sur l'importance de jouer la carte européenne lorsqu'il s'agit de développer le tissu industriel dans le sens voulu.

Ensuite, plusieurs témoignages de membres de la FEDIL ont été diffusés par vidéo pour illustrer certains sujets d'actualité, comme l'approvisionnement en fournitures et le prix des matériaux dans le secteur de la construction, le problème des déponies et des émissions de CO₂, l'absentéisme croissant dans le domaine des services, les défis liés à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables, les supports requis pour la transition digitale et l'attrait des talents nécessaires ainsi que les procédures et permis pour des investissements industriels.

Dans son intervention, le ministre de l'Economie Franz Fayot a pris acte des revendications de l'industrie, tout en passant en revue les mesures et initiatives récentes du gouvernement en faveur de l'industrie et des entreprises. Il a notamment abordé les mesures de soutien décidées dans le cadre de la tripartite



pour contrer la hausse des coûts et aider les entreprises, les progrès en matière de digitalisation réalisés dans la foulée de la pandémie, la promotion de l'innovation et de la recherche à l'exemple de la création d'un Health Tech Campus à Esch/Belval ou encore les défis liés au recrutement. Pour conclure : "Ensemble avec les entreprises, nous allons démontrer que l'industrie peut être un secteur exemplaire en matière de décarbonation, de la digitalisation et de l'utilisation des énergies renouvelables".

L'Assemblée générale 2022 s'est terminée par un agréable moment de networking.



LUXEMBOURG CLOUD AWARDS 2022

5 May 2022

The winners of the Luxembourg Cloud Awards 2022, organised by Cloud Community Europe – Luxembourg, have been revealed on 5 May 2022 during the Golden-i Gala, back to a physical event hosted in the Auditorium of PwC Luxembourg. This year, the category “Cloud Innovation Project of the Year”, which aims to celebrate excellence and innovation in the scope of cloud-based “solutions-as-a-service”, has been in the spotlight.

Whereas the jury also distinguished the projects submitted by Advanzia Bank (“Omni-Channel UX: Accelerating Business Growth Through Cloud”) and by Clearstream (“Clearstream Data Layer”), the winner of the evening in the category “Cloud Innovation Project of the Year” was Husky Technologies for the project Advantage+Elite™ We Call You, providing new 24/7 service based on cloud platform that monitors, reacts, and adapts to maintain performance along the life. “We have developed something that is not only a new way for Husky to serve its customers, but it is truly innovative in our industry. It is part of our Industry 4.0 transformation, and we are thrilled to this award in recognition for our solution”, commented Jean-Christophe Witz, Chief Information Officer, Husky Technologies. The solution developed by Husky is presented in detail in our article under the heading Bold Innovation.

“This edition is very encouraging: it demonstrates, through all the quality projects submitted, how mature the cloud has become and how organizations, regardless of their core business, have taken advantage of it.”, explained Nicolas Sanitas, Senior Advisor and Digital Community Coordinator at Luxinnovation, and Armin Neises, CEO of Waves, both co-Chairmen of the jury.

boldbold

boldbold

boldbold

boldbold

BOLD INNOVATION

boldbold

boldbold

The digital transformation of water technology - Optimizing water and optimizing sustainability

As water experts, DuPont Water Solutions is always looking for new and better ways to help customers around the world purify, conserve and reuse water

Despite global shortages of freshwater, DuPont's team is optimistic about the water future. They see a clear path to a future where all of the 7.8 billion people on this planet have access to safe, clean drinking water every day. A future where industry has the necessary water to make the products on which humanity relies - increasing industrial output through water reuse and conservation and raw material recovery. A future where the circular nature of water is optimized and not a drop is wasted.

They call this a Water-Optimized World.

And one of the things that will enable this vision to become a reality is the adoption of information technology and artificial intelligence into our water treatment and distribution systems. Such systems will revolutionize how our water infrastructure is monitored and managed in order to increase available water supply and make the treatment of water more sustainable.

For example, one of the easiest ways to increase available water supplies is to prevent leakage of treated water in distribution systems. Up to 50 percent of water is lost in distribution systems and our infrastructure is aging each year. But what if smarter sensors and smarter networks could be used to understand and prevent the loss of water within the system?

In terms of water quality, real-time contaminant monitors have made information that used to require days of complex analytical lab analysis available instantly. Much of water and wastewater treatment has historically been an artform held

in the brains of experienced long-time operators; however, with increased data, remote monitoring, automated controls, and standardization, the experience level and learning time required for plant operations can be significantly reduced.

DuPont's Water Solutions team is using an expansive innovation approach to unleash the opportunity to optimize water systems around the world—and thus helping their customers run their plants more efficiently, lowering their chemical and water consumption, and reducing the carbon impact of safe water.

DuPont's membranes are often used in large installations for purposes like desalination or purification. Traditionally, the maintenance and operations of these membranes have required operators to monitor the conditions of the filters, water quantity and chemical requirements. In the past, if one module, out of many, experienced an outage or required maintenance, operators would need to stop the full system and check each membrane individually.

What if sensors and IoT could be integrated into those membranes and systems to give operators better situational awareness? To not only respond to maintenance needs, but also to provide data on system performance that can inform decisions that might reduce water and chemical consumption? Or reduce downtime? Or maximize energy efficiency?

Users would not only improve the sustainability of their operations, but also the cost of operations - and thus the cost of water.

Sensors are just one way the digital transformation is benefiting the water sector. In another example, DuPont is also transforming the way it helps its customers with Data Normalization.

For a proper system performance assessment and optimization, Ultrafiltration (UF) and Reverse Osmosis (RO) operating data normalization is vital in all systems which treat feed water with variable salinity and/or temperature. After more than two decades of its popular excel-based data normalization tool, DuPont has launched FT-Norm PRO, a digital tool to allow plant operators to normalize their data for effective monitoring of UF and RO systems. This tool helps plant operators exploring how variations in feedwater temperature, salinity, or pump pressure can influence the apparent productivity and rejection of a membrane system, making it less obvious when a real change in membrane performance takes place.

In another example, DuPont is also using digital visualization tools to help customers understand and mitigate the effects of biofouling. Biofouling in reverse osmosis (RO) elements occurs when bacteria settle in an element's feed channel and produce a biofilm. The biofilm evolution causes an exponential increase in the feed-concentrate pressure drop (dP) in the RO

system resulting in higher energy consumption and more frequent cleanings. Additionally, if the dP becomes too high, the elements are at risk of irreversible mechanical damage.

DuPont's DIRECTOR™ Biofilm Visualization Tool helps RO users to understand fouling characteristics of compromised RO systems. With this knowledge, appropriate system maintenance protocols can be established for improved system on-stream time and reliability. Optimizing maintenance discipline of systems experiencing biofouling can serve to improve energy savings by approximately 15 percent and reduce loss of productivity due to down time and low recovery operation by 60 percent.

By using digital solutions to mitigate its customers biggest challenges, DuPont is unlocking numerous sustainability benefits. As such, its customers are asking for more data and digital tools, including better instrumentation, data for accurate reporting, improved discharge reporting, and ability to model systems.



CÉLINE TARRAUBE

*Adviser Digital and Innovation
at FEDIL*

celine.tarraube@fedil.lu



A proactive approach to service

Husky Technologies™ is a Luxembourg industry flagship. Since 1953, Husky Technologies™ has been pioneering technologies that enable the delivery of essential needs to the global community, such as food and beverage, as well as medical applications such as syringes and blood collection tubes. A global leader, Husky is powered by teams of exceptional people in more than 40 locations with customers who operate in over 140 countries. By focusing on sustainably sourced feedstocks, material reuse and the exclusive use of medical-grade polymers, Husky continues to provide enabling solutions for the circular economy to the packaging industry. At all times, Husky's customers operate in a highly competitive market which often demands 24/7 operation of their Husky equipment. On occasion, there may be challenges to overcome when maintaining world-class operational efficiency. One such challenge is prevention and detection of incidents when occurring, which limit equipment from performing at its best level.

Currently, when a problem occurs, traditional approaches to service can result in delays in detecting the problem, a lack of transparency and elevated time and costs to solve the problem since people are not always skilled or lack knowledge to do so.

Moreover, changing market needs place demands on customers to reduce operating costs whilst managing sustainability requirements. Such sustainability requirements constrain customers to reduce virgin resin consumption and increase post-consumer resin. The need to control every aspect of the injection molding process becomes paramount. Other packaging drivers include multi-layer applications used to extend shelf life of the package contents or to enable new part designs.

With the aim of meeting the client's needs, Husky launched **Advantage+Elite™ We call you**, a cloud-based solution using the power of remotely connected equipment, combined with

data algorithms designed to effectively monitor leading system variables, that, if left undetected, would result in a loss of equipment performance and productivity, therefore, increased costs.

The objective of Advantage+Elite™ We call you is to maintain this operating status whilst ensuring uninterrupted production by:

- creating “digital signature” of the system and its performance, working within pre-defined control limits ;
- performing a real-time monitoring of customers' assets efficiency;
- proactively engaging with the team to secure and maintain the lowest total cost of production.

Husky has established proprietary advanced analytics models providing insights enabling the company to predict system performance deterioration, failures, proactively identify system performance problems and alert in case of issues and provide insight for continuous improvements on a regular basis (Operation Efficiency Reporting).

To provide a high level of transparency of the equipment performance, the Husky Monitoring Centre applies the “We Call You” service to contact the customer and collaborate aiming at bringing those leading system variables back into specification and operating status, preferably before customers experience a loss of equipment performance. The real-time monitoring capability continuously tracks the assets performance.

Advantage+Elite™ We call you is a combined solution of fully end-to-end cloud operating system that connects any equipment of Husky's customers in any country at any time. This system is supported by the contact centre which, as soon as an issue is detected, alerts in a timely manner, customers on site and potentially provides some resolutions to this incident

at a time of the communication. This results in maintaining the equipment efficiency to the highest level by, firstly, being proactive understanding potential issues arising and, secondly, being highly responsive if an incident should occur, which would jeopardize the operational efficiency.

The solution is a combination of various capabilities:

1. Husky's leading equipment in the industry,
2. Connected to an edge device solution which provides the secured connectivity to the customers and,
3. An end-to-end cloud capability providing alerts in real-time 24/7.

The solution is doing advanced data analytics to identify potential root cause of potential issues arising and produces weekly reporting to provide operational efficiency, summaries associated with root cause analysis of issues, guidance for resolution and monetization of the customer savings.

When considering the operational effectiveness of Husky's equipment, two aspects shall be considered: first one from the quantity of parts produced every month or year, and second one is the quantity of energy that is required to produce at this level of quality. If you can reduce waste and stoppage

in production line, and a better way of processing the resin material, then less energy is consumed during the production cycle.

To date, the total waste saved through the Advantage+Elite™ We call you represents as much as 10 million dollars of waste saved linked to operation effectiveness and up to 30% efficiency gain in productivity with approximately 6.000 tons of CO₂ linked to energy consumption reduction at a global scale.

Husky has more than 100 customers connected to the solution in 48 countries and 3 main Monitoring Centres (Toronto, Shanghai, and Dudelange in Luxembourg).

After two years of testing, piloting and validation of the capabilities with early adopters, Husky moved into the full worldwide launch at the end of 2021. It is expected to reach 500 Advantage+Elite™ customers by the end of 2022.

And it is worth mentioning that Advantage+Elite™ We call you has recently been rewarded with the "Cloud Tech Innovation project of the Year" Award from Cloud Community Europe Luxembourg during the Golden-i Gala.



Photo: Husky Injection Molding Systems S.A.

CÉLINE TARRAUBE

*Adviser Digital and Innovation
at FEDIL*

celine.tarraube@fedil.lu



New Goodyear manufacturing process enables industry-leading response time

The Goodyear Tire & Rubber Company officially opened its new manufacturing facility in Dudelange, Luxembourg, on 5 May 2022 following a \$77 million investment in its industry 4.0 digital manufacturing process.

The new facility is a first of its kind for Goodyear and it will provide opportunities to learn, test and mature technology as production capability continues to increase. It features a new process focused on small-batch production of large rim diameter ultra-high performance (UHP) and ultra-ultra-high performance (UUHP) tires, which enables Goodyear to produce tires four times faster than a standard production cycle. This means that the company can respond to customer demands very quickly and efficiently.

Developed by Goodyear engineers, the process anticipates and responds to increasing complexity in the tire industry. The intensifying focus by original equipment manufacturers on large rim diameter tires, as well as a vast variety of vehicle models and options available to consumers, creates a growing need to efficiently develop and produce premium UUHP tires in small-batch quantities on-demand for replacement and original equipment customers.

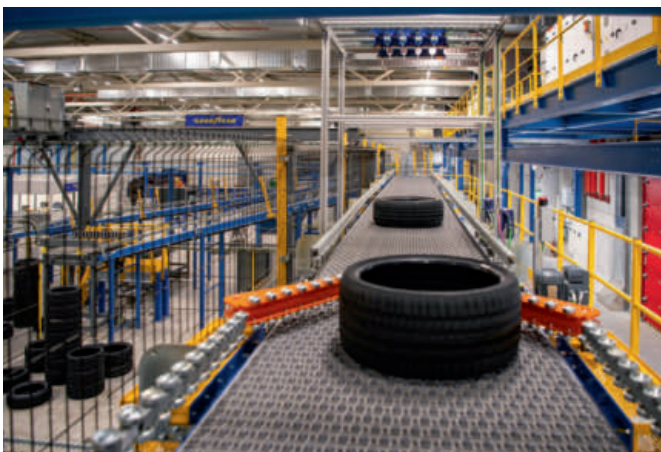
“We needed to design this integrated product and process to deliver for the changing needs of the market. By doing so, we are enabling a new business model to serve our customers and consumers in this important and increasingly complex part of the market.” said Chris Helsel, senior vice president, Global

Operations and chief technology officer. “The new process will give us a competitive advantage, targeting world-class quality and responsiveness.”

The new technology requires new skills, and so far, Goodyear has hired 90 associates to support the facility and in the coming months will recruit 20 additional electromechanical technicians. Goodyear has also invested in training programs to enhance skills to enable current associates to perform new and innovative manufacturing processes.

The new facility is now operational, and the official opening ceremony is a key step along the journey to full capability. The official opening ceremony took place in the presence of Luxembourg's Son Altesse Royale le Grand-Duc, Franz Fayot Minister of Economy and Dan Biancalana, Deputy-Mayor of Dudelange.

Franz Fayot, Minister of the Economy of Luxembourg commented: “As the first important American company to settle in Luxembourg in 1951, Goodyear marked a new beginning in Luxembourg's industrial history and its economic diversification. Since then, the relationship between Goodyear and Luxembourg has always been one of mutual support and trust. The company's new manufacturing facility in Dudelange is confirming the assets of the Grand Duchy as a destination for high-tech industrial investment by international groups.”





***Carte
blanche***

Trade and bilateral investments between the US and Luxembourg are vital to keeping the Luxembourg economy strong!

During the 19th and 20th centuries when the agricultural economy of Luxembourg crashed and people were starving, large numbers of Luxembourgers immigrated to a better life in America... and prospered. As a result there are now more Americans of Luxembourg heritage living in the United States than there are living in Luxembourg.

At the end of the second world War, the US supported the rebuilding of Luxembourg's economy by supporting the creation of the European Coal and Steel community and with American manufacturers like Dupont and Goodyear setting up production facilities in Luxembourg.

When the EU introduced legislation to allow cross border banking and investment opportunities, American banks and Investment fund organizations were the first to come to locate and operate in Luxembourg paving the way and supporting Luxembourg growing into the second largest investment fund center in the world.

Several years later AOL established itself in Luxembourg giving rise to the data center and digital economic activities which we have today.

Most recently the US has partnered with Luxembourg on the launching of Luxembourg economic activities in Space.

Over 25,000 jobs in Luxembourg are directly attributable to US corporate activities.

As we relaunch the European and local Luxembourg economies post Covid, the economic ties of trade and investments between the United States and Luxembourg will play a vital role ensuring the economic prosperity which enables us to

live the high-quality lives of stability and abundance which we have enjoyed for many years.

The American Chamber of Commerce in Luxembourg (AMCHAM.lu) is partnering with the Luxembourg Chamber of Commerce, FEDIL, AMCHAM.EU and the Luxembourg American Chamber of Commerce in New York (LACCNYC) to present an analysis of the details of the US / Luxembourg trade and Investment relationship and opportunities to come. With a keynote address by Luc Frieden, the President of the Luxembourg Chamber of Commerce and Chairman of the Federation of European Chambers of Commerce, Susan Danger, the President of the AMCHAM accredited to the European Commission and representing the Federation of AMCHAMs in Europe, Dan Hamilton Professor of the John Hopkins university and author of the 2022 Annual Transatlantic Trade and Investment report, Casey Mace, Deputy Chief of Mission at the US Embassy in Luxembourg and Michel Frank the Chairman of the LACCNY, this will be a highly informative presentation and an excellent Networking event which will physically take place on 21 June from 18:30 until 21:00 at the Ball room of the Luxembourg Chamber of Commerce, on Kirchberg. Invitation is free for FEDIL, Luxembourg Chamber of Commerce and AMCHAM members and guests, and via video link for attendees joining in the United States and other locations.

Please register to attend here :



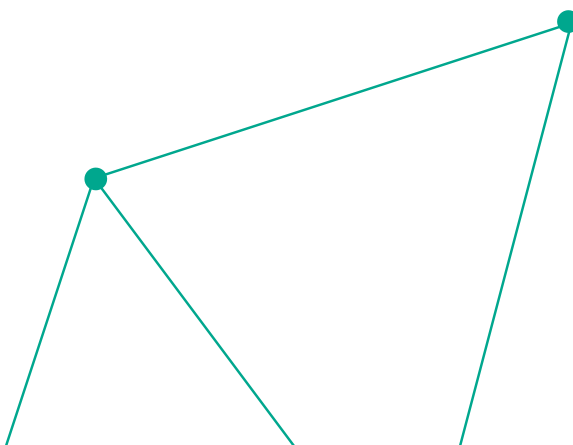
Article :

PAUL SCHONENBERG

Chairman, AMCHAM Luxembourg

Photo :

AMCHAM LUXEMBOURG



Accélération de la transition énergétique grâce au numérique

La numérisation, qui est alimentée par une combinaison de technologies telles que l'Internet des objets, l'intelligence artificielle, la technologie Machine-to-Machine, les analyses avancées, les plateformes cloud, les réseaux sociaux, les applications mobiles ou les solutions de gestion intégrée de l'énergie, possède énormément de potentiel pour accélérer davantage la transition énergétique.

Ainsi, les technologies numériques peuvent contribuer à la transition environnementale dans l'ensemble du secteur de l'énergie : de la production d'énergie au transport, à la distribution, à la consommation et aux services associés. Les différentes technologies conduisent par exemple à une plus grande efficacité des opérations en amont et en aval de la chaîne de valeur de l'approvisionnement énergétique, grâce à de meilleures analyses des données, à l'utilisation d'environnements virtuels, à l'introduction de l'automatisation et de l'intelligence artificielle.

La numérisation permet également l'intégration des énergies renouvelables dans des réseaux intelligents (smart grids). Le pilotage des systèmes électriques décentralisés utilisant différentes sources de productions (éolien, photovoltaïque, biogaz ou hydrogène) adossés à des techniques de stockage ne peut se faire que par des systèmes numériques sophistiqués. Les différents composants du système énergétique communiquent de plus en plus entre eux - de la production d'électricité au transport et au stockage, et de la distribution à la consommation. La transformation des compteurs électriques en compteurs intelligents permet de savoir, en temps réel, quelle quantité d'électricité a été consommée, quand et où.

Tout cela entraîne un changement fondamental : l'offre est adaptée à la demande, mais la demande s'adapte également à l'offre, ce qui facilite l'intégration d'un plus grand nombre

de sources d'énergie renouvelables comme l'énergie éolienne ou photovoltaïque. Pour les réseaux et les infrastructures de transport et de distribution, les technologies numériques, comme l'analyse des données à l'aide de l'intelligence artificielle, peuvent être appliquées aux contrôles de processus en temps réel ou à la gestion des pertes, aux interventions à distance sur le terrain ou à la maintenance prédictive.

En outre, les maisons et bâtiments intelligents, via des objets connectés comme les thermostats intelligents, panneaux solaires, bornes pour la recharge des véhicules électriques et les équipements ménagers, recueillent désormais des volumes de données en croissance exponentielle. De plus en plus d'entreprises offrent des services intelligents centrés sur ces données et des plateformes basées sur le cloud qui collectent les données d'installations industrielles (turbines, moteurs électriques, chaudières, stations de traitement d'eau...) ou des équipements de process (four, lignes de production et d'assemblage...) et permettent des analyses à grande échelle pour la gestion de la performance énergétique.

La numérisation est clairement un facteur clé pour accélérer la transition vers une économie à faible émission de carbone. Elle pousse les entreprises du secteur de l'énergie à innover et à s'adapter. Pourtant, pour favoriser et accélérer la transition énergétique, les entreprises du secteur de l'énergie doivent saisir pleinement les opportunités offertes par le numérique et développer de nouveaux produits ou solutions liés au numérique, ceci en coopération avec des acteurs tels que des start-ups intelligentes dans le domaine de l'énergie ou des instituts de recherche.

Si le Digital est un levier clé de la révolution énergétique, il pourrait aussi constituer un risque important, car la digitalisation est aussi un facteur majeur de croissance de la consommation d'électricité. Mais ça, c'est une autre histoire.

GEORGES SANTER

*Responsable digitalisation
et innovation auprès de la FEDIL
georges.santer@fedil.lu*



UN ACCIDENT DU TRAVAIL PEUT ÊTRE...

des employés traumatisés

une équipe culpabilisée

du matériel endommagé

un arrêt de travail indéterminé

la fin d'une carrière

du retard dans le projet

ÉVITÉ!

Ensemble, grâce à une culture de prévention.

**VISION
ZERO**
RISQUES
ACCIDENTS
MORTS

Adhérez à la **VISIONZERO.lu**

Sécurité-Santé au travail. **Tous concernés!**

AAA.lu



iNDR

The Conference on the Future of Europe

The Conference on the Future of Europe was launched on 9 May 2021 by the European institutions to bring the Union closer to its citizens and give them the opportunity to debate on Europe's challenges and priorities. Every EU citizen, business, the civil society, and public authorities could take part in the works of the Conference.

The Conference concluded its works on 9 May 2022, Europe Day, after one year-journey, and published its Report on the Final Outcome. The Institutions now must follow up on this exercise in a coordinated effort to give the right direction to the future of the European project. Indeed, this is not an easy task in such incredibly hard times, shaken by an unprecedented pandemic and the vile military aggression of Russia.

In this mission, European business plays a fundamental role, which must not be disregarded by the Institutions. This is because business is engaged constructively to facilitate fair and realistic compromises that consider citizens' proposals while keeping in mind the necessity to maintain the EU's economic strength, which is the foundation for a prosperous future for all Europeans.

For this reason, the ability to maintain European economic strength and competitiveness is essential. It is therefore necessary that the Institutions prioritise the preservation of a well-functioning, digital and competitive European Single

Market to avoid the disruptions occurred in the recent years. To achieve this, legislative proposals must be growth and employment friendly and should not jeopardise the four fundamental freedoms on which the European Union has been based since its origins. More concretely, legislative proposals should be efficiently checked by experts and businesses when complex technical and legal matters are at stake.

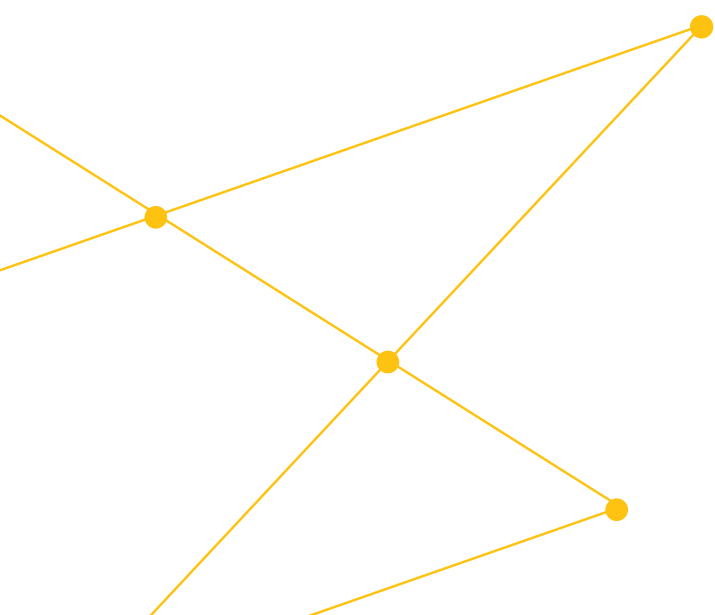
Europe and its business should also benefit from a strong foreign policy, which shows that the European Union is really united in diversity, autonomous and resistant to external influence. It is equally important that the Institutions take into consideration the impact that their decisions in foreign matters have on European business.

European policymakers are thus encouraged to ensure that the results of the Conference are coherent, realistic, and manageable and do not put additional burdens on business to simulate growth and investments. Business is ready to support the Institutions and cooperate with them in this uplifting mission.

***Do not miss BusinessEurope's declaration
on the Conference:***



FRANCESCO FIASCHI
*Adviser European Affairs
for FEDIL*
francesco.fiaschi@fedil.lu



Your reliable partner for
bringing projects forward



PAUL WURTH
GEPROLUX

info@geprolux.com
Phone: (+352) 4970 2602

www.geprolux.com

District & Project development /
Project strategy consulting /
Project management /
Building auditing /
Technical engineering

Confident with complexity.

Les délais à respecter par le salarié en cas d'action en justice

Dans une affaire très récente¹, une salariée, engagée depuis le 6 mars 2000 auprès de son employeur, a, en date du 12 septembre 2019, fait l'objet d'un licenciement moyennant un préavis de 6 mois qui s'est terminé le 14 mars 2020. La salariée a, par un courrier du 17 septembre 2019, demandé les motifs de son licenciement avec préavis. Ces derniers lui ont été communiqués par courrier du 17 octobre 2019 par son employeur. En vue de remettre en cause le bien-fondé de son licenciement, la salariée a déposé sa requête au tribunal du travail en date du 25 février 2020 et a soutenu que cette dernière était recevable. L'employeur, quant à lui, a soutenu qu'elle aurait été introduite plus de trois mois après la communication des motifs du licenciement, de sorte qu'elle serait irrecevable au regard de l'article L. 124-11. (2) du Code du travail.

Ladite disposition légale prévoit effectivement que « *L'action judiciaire en réparation de la résiliation abusive du contrat de travail doit être introduite auprès de la juridiction du travail, sous peine de forclusion, dans un délai de trois mois à partir de la notification du licenciement ou de sa motivation. À défaut de motivation, le délai court à partir de l'expiration du délai visé à l'article L. 124-5, paragraphe (2).*

Ce délai est valablement interrompu, en cas de réclamation écrite introduite auprès de l'employeur par le salarié, son mandataire ou son organisation syndicale. Cette réclamation fait courir, sous peine de forclusion, un nouveau délai d'une année. »

La salariée a invoqué que les motifs du licenciement lui auraient déjà été communiqués verbalement lors d'une réunion en date du 12 septembre 2019, prétention qui n'a néanmoins été étayée par aucun élément de preuve, et que sa réclamation formulée dans son courrier du 17 septembre 2019 pour demander simultanément les motifs de son licenciement

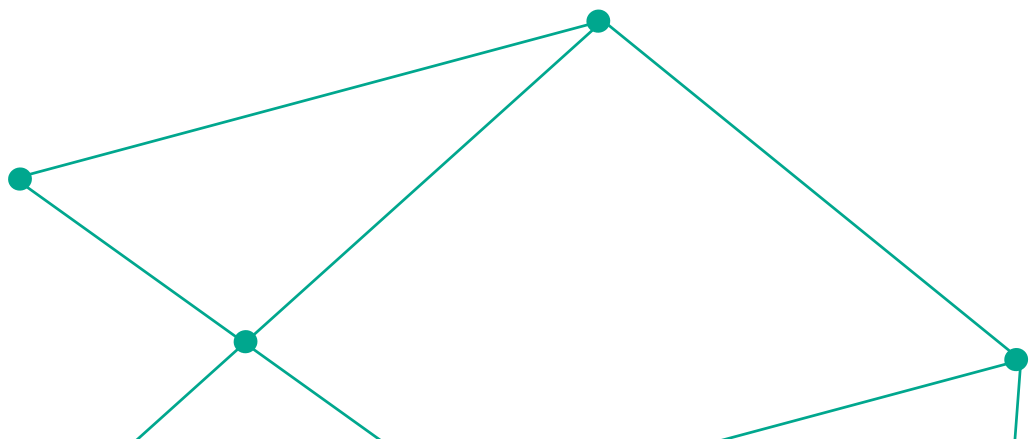
aurait ainsi valablement interrompu le délai de forclusion de 3 mois pour faire courir le délai d'une année prévue en matière de réclamation écrite introduite auprès de l'employeur. La Cour d'appel a néanmoins relevé à juste titre que le délai de la réclamation écrite introduite auprès de l'employeur susceptible de faire courir un nouveau délai d'un an « *suppose une réclamation écrite adressée à l'employeur après communication des motifs du licenciement, le salarié n'étant jusqu'alors pas en mesure de juger en pleine connaissance de cause de l'opportunité d'une telle réclamation.*

En l'espèce, il est constant en cause que l'appelante a adressé à l'intimée une demande de communication des motifs de son licenciement, suivant courrier daté du 17 septembre 2019, reçu le 19 septembre 2019, et qu'elle s'est vu notifier les motifs de son licenciement, suivant courrier daté du 17 octobre 2019, reçu le 21 octobre 2019, de sorte que le délai légal d'un mois pour communiquer les motifs du licenciement a été respecté.

La Cour relève à titre superfétatoire qu'il n'est pas établi que l'appelante aurait reçu communication des motifs de son licenciement avant la notification par courrier daté du 17 octobre 2019.

L'appelante n'a, par la suite, adressé aucune réclamation à son employeur. En conséquence, le délai de forclusion de trois mois a pris cours à la date de la notification des motifs du licenciement ».

En général, la Cour d'appel a dans la présente affaire confirmé le raisonnement antérieur des juridictions en retenant qu'une lettre de réclamation (combinée ou non avec la demande des motifs du licenciement) envoyée à l'employeur avant que ce dernier ait communiqué les motifs du licenciement ne produit aucun effet². Les demandes de la salariée formulées dans sa requête pour toucher des dommages-intérêts pour le préjudice



moral et matériel ont fini par être déclarées irrecevables. En général, les délais de procédure, dont les délais de forclusion, ont pour objet d'enfermer les activités procédurales des plaideurs dans un espace de temps déterminé³. En l'occurrence, l'employeur a pu profiter de cette protection contre l'action tardive de la part de sa salariée licenciée. Même si la Cour d'appel a confirmé la décision rendue par le tribunal du travail en donnant gain de cause à l'employeur, la FEDIL recommande à ses membres l'assistance d'un de ses conseillers experts en droit du travail durant toute procédure éventuelle de licenciement envisagée par l'employeur.

¹ Cour d'appel, 24 mars 2022, n° CAL-2020-00944 du rôle

² Cour de cassation, 20 janvier 2005, n° 2151 du registre

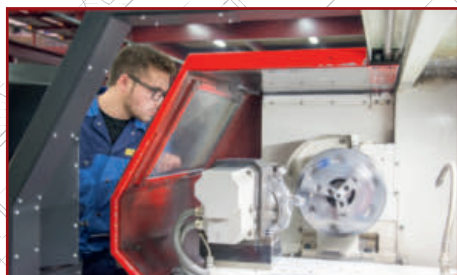
³ P. ex. Cour d'appel, 12 juillet 2018, n° 44442 du rôle et Cour d'appel, 7 mars 2019, n° 44856 du rôle

PHILIPPE HECK

*Conseiller affaires juridiques
et sociales auprès de la FEDIL*
philippe.heck@fedil.lu



REPAIR OF MECHANICAL PARTS AND MACHINE COMPONENTS



MANUFACTURING OF NEW MECHANICAL PARTS AND COMPONENTS



2, route de Bissen
L-7759 Roost
Tél.: +(352) 85 97 91-1
Fax: +(352) 85 92 38
ameco@ameco.lu



PRECISION ENGINEERING

- Turning & milling
- Miscellaneous machining
- Mechanical engineering from A to Z, consultation and design, fabrication, processing, assembly up to transport, assembly and maintenance on the client's site



www.ameco.lu



Publications de la FEDIL



Assemblée générale 2022 FEDIL



Un monde marqué par de grands défis et de profondes transformations



Rapport Annuel 2021



Prix de l'innovation 2022

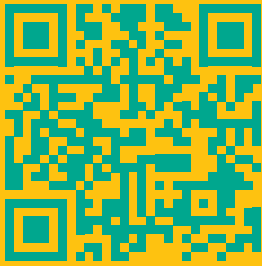


Solidarité et prévisibilité face aux enjeux économiques actuels

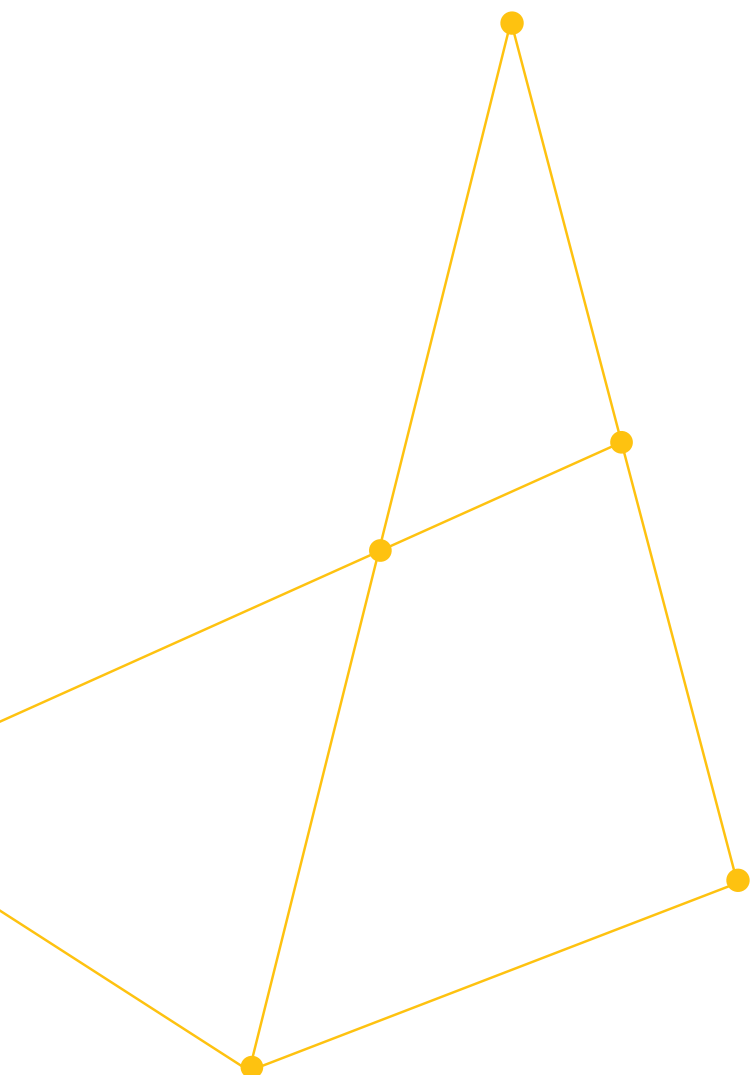


Paramètres sociaux applicables à partir du 1^{er} avril 2022

Plus de publications et positions sur **WWW.FEDIL.LU**



**TOUTES LES ACTUALITÉS
DE LA FEDIL ET DE L'INDUSTRIE SUR**
<https://fedil.lu/fr/publications/>



écho des entreprises

FEDIL – The Voice of Luxembourg's Industry

7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg-Kirchberg
B.P. 1304
L-1013 Luxembourg
echo@fedil.lu

Service publicité :
josette.conzemius@ic.lu
(+352) 48 00 22 – 510

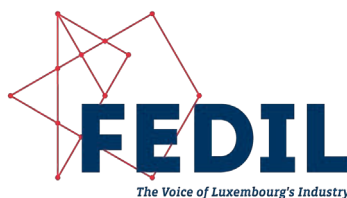
Éditeur :
FEDIL a.s.b.l.
The Voice of Luxembourg's Industry
R.C.S. Luxembourg F 6043
www.fedil.lu

Directeur : René Winkin
Rédactrice en chef : Laurence Kayl
Mise en page : Rodney Ndong-Eyogo
Conception : Cl. ff

Impression : Imprimerie Centrale
Paraît 6 fois par an
Tirage : 2.000 exemplaires

© Copyright 2022 FEDIL

Tous droits réservés.
Des reproductions peuvent être
autorisées en ligne par www.lord.lu.





Le plein de rentabilité.

Le nouvel eActros. Charged & Ready.*

* Chargé et prêt à l'emploi.

Mercedes-Benz

Trucks you can trust



Merbag S.A.

Site Leudelange – 3, rue Nicolas Brosius, L-3372 Leudelange, Tel.: 26 37 26-1 (Vente et Service)

Site Roost – 2, route de Cruchten, L-7759 Roost, Tel.: 26 80 85-1 (Service)



**Soutenir ceux qui font l'économie,
de près comme de loin.**